



L'INFO L.C.V.L.H.B N°1136

Retrouvez toutes les rubriques du bulletin sur l'espace partagé LCHB.

5 DECEMBRE 2019

MINUTE DE SILENCE

(Hommage à André AMIEL)

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Suite à la disparition de Monsieur André AMIEL, ancien Président de la Fédération (1996 à 2008), le Président et les membres du conseil d'administration de la FFHandball souhaitent qu'une minute de silence soit observée avant chacune des compétitions de handball le week-end prochain.

Pour les compétitions régionales et départementales, nous remercions les ligues et comités de bien vouloir relayer l'information aux clubs pour que chacun participe à cet hommage lors d'une rencontre à domicile.

Avec tous nos remerciements.

Pascal BAUDE

Président de la Commission d'Organisation des Compétitions

1. COMMISSION ARBITRAGE

✚ AMENDE POUR NON RECEPTION DES FEUILLES DE REMBOURSEMENT D'ARBITRES DANS LES DELAIS

Conformément à l'article 9B du Règlement Général des Championnats de la L.C.V.L.H.B., une pénalité de :
Amende pour feuilles de remboursement non parvenues dans les délais : **10,00 €**

WEEK-END DU 16/17 NOVEMBRE 2019

Championnat	Rencontre	Affiliation	Club	Total
T-18MN1PA	E Vierzon - Amhanda	18003	E VIERZON	10€
T-18MNIPB	CSM Sully - Dreux AC	45002	CSM SULLY	10€

✚ FEUILLES DE REMBOURSEMENT D'ARBITRES

Nous vous rappelons que les feuilles de remboursement des arbitres des Championnats :

- Prénational Masculin - Prénational Féminin - Excellence Régionale Masculine - Excellence Régionale Féminine - Honneur Régional Masculin A et B - Territorial + 16 ANS FEMININ - Territorial - 18 ans masculin Niveau 1 - Territorial -18 ans féminin Niveau 1
sont à envoyer par mail à : **francine.liguecentre@orange.fr** **ET NON A PATRICIA OU MARTINE**

L'envoi de ces feuilles de remboursement d'arbitres en incombe à l'équipe recevante (voir Art. 9 B des règlements de la LCVLHB paru dans le bulletin de début de saison).

En cas de non réception, application du règlement : Sanction : Amende de 10 €.

✚ INDEMNITES ET FRAIS KILOMETRIQUE D'ARBITRAGE

ATTENTION : Merci de rappeler aux arbitres de respecter les tarifs en vigueur concernant les indemnités d'arbitrage ainsi que les frais kilométriques. Un tableau paraîtra fin décembre concernant les anomalies de Septembre à Décembre avec mise en crédit ou en débit sur les comptes clubs

2. COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS

✚ CONVENTION ENTRE CLUBS SAISON 2019/2020

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs de l'US LA CHATRE et de l'US ARGENTON concernant le Championnat Territorial moins de 15 ans Féminin Niveau 2.
L'équipe T-15F N2 s'appellera **LA CHATRE/ARGENTON**.